

Réponses aux questions et votes

Lotissement « Le soleil Levant »

Le 10 mai 2021

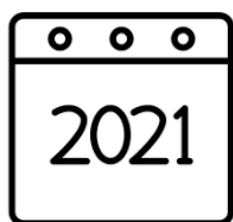


Table des matières

1	Rappel du déroulement	3
2	Les questions	3
2.1	Location	3
2.2	Lampadaire	3
2.3	Le bois	4
2.4	Travaux dans le bois	4
2.5	Service - Benne	4
2.6	Panneau entrée	5
2.7	La caméra	5
3	Les votes :	6
4	Commentaires	6

1 Rappel du déroulement

Nous vous avons fait parvenir, le 25 avril, par mail (sauf 5 lots qui n'ont pas de mail et qui l'ont reçu dans leur boîte aux lettres), le document présenté généralement pour l'Assemblée Générale. Nous avons attendu d'éventuelles questions et 15 jours plus tard (soit le 10 mai) :

- Nous répondons aux questions dans ce document déposé dans votre Boîte aux lettres
- Dans lequel nous joignons un formulaire pour le vote (à remettre dans la boîte aux lettres)
 - du Réel 2020
 - du budget

Nous attendons un retour, par papier donc, pour la traçabilité, dans la boîte aux lettres du président du syndic (Lot 32).

- 15 jours après l'envoi et si le quorum est atteint, on entérine les votes
- Communication générale du résultat

2 Les questions

Les questions que l'on a eues.

2.1 Location

Je suis opposé à mettre un peu en *libre service* des outils aussi dangereux qu'une tronçonneuse, n'oublions pas que la responsabilité du lotissement pourrait se voir engagée en cas d'accident.

Concernant la mise à disposition du matériel, nous nous mettons dans une logique de loueur, car nous faisons payer la mise à disposition. Au même titre que l'on peut louer une tronçonneuse chez Kiloutou sans se retourner contre l'enseigne en cas d'accident. Mais la remarque est pertinente et nous ne manquerons pas de rédiger le contrat de mise à disposition en ce sens pour nous préserver de ce type de mésaventure.

2.2 Lampadaire

Concernant les arceaux aux pieds des lampadaires, il serait judicieux de protéger celui situé entre les lots 17 et 18 qui a déjà été *couché* dans le jardin.

Concernant le lampadaire près des lots 17 et 18, nous l'inscrirons bien évidemment sur la liste des matériels à protéger.

2.3 Le bois

Nous pensons que la carrière représente un vrai danger, et qu'il faudrait ériger une vraie barrière pour éviter une chute qui pourrait avoir des conséquences tant sur la victime que financières pour le lotissement (je ne sais pas ce que couvre une assurance dans ce cas). Il faudrait aussi mettre un panneau avertissant du danger.

Je pense que cela est indépendant des ambitions architecturales juvéniles, car il me semble que le grillage précédent n'était pas vraiment posé dans les règles de l'art.

Nous aimerions que ce point soit porté à discussion, avec le vote d'un budget pour cela.

Nous avons conscience du danger, n'étant pas juriste nous ne savons pas si la responsabilité du lotissement pourrait-être engagée en cas d'accident. Le lotissement n'est assuré qu'au titre de la responsabilité civile. Ceci étant ce n'est pas notre moteur. Et s'il s'avère nécessaire de protéger cette zone, nous ferons voter le budget. C'est un chantier qui peut-être fait par les copropriétaires ou par une entreprise. Le coût n'étant pas le même bien entendu. N'hésitez pas à vous porter volontaire pour la pose d'une dizaine de piquets et d'un grillage au cours d'une séance du samedi matin. Si aucun volontaire ne se propose nous ferons établir un devis par une entreprise.

2.4 Travaux dans le bois

Nous ne sommes pas contre la remise de cotisation pour les courageux jardiniers.

Il n'y a pas eu d'opposition sur ce point et nous le soumettrons au vote à la prochaine assemblée générale.

2.5 Service - Benne

Il nous semble que cette idée avait déjà été écartée l'an passé. Il faudra donc au minimum mettre ce point au vote cette année. Et pour éclairer ce vote, il faudrait préciser où serait mise cette benne, car elle n'a pas le même intérêt en fonction de la distance entre la benne et la haie taillée, et la conséquence serait la suppression de 2 ou 3 places de parking durant ces périodes.

Nos copropriétaires ont meilleure mémoire que le bureau. extrait du CR de l'année dernière.

La proposition est refusée lors d'un vote à main levée. Le coût estimé de 15 à 20€ par lot et par benne ne pose pas de problème. En revanche les craintes exprimées sont :

- Risque d'abimer le groudron
- Risque de ne pas avoir la benne assez longtemps

- Risque de ne pas avoir la benne au bon moment

Concernant la temporalité, il est possible de prévenir longtemps à l'avance la réservation de la benne. Concernant le coût estimé, il était je pense surestimé lors de la précédente AG. Nous avons prévu de mettre les bennes sur les parkings. Dans le haut du lotissement, autour du rond point, à côté de la bouche d'incendie. dans le bas du lotissement, sur le parking à côté du bloc électrique.

Sauf plébiscite lors du retour des votes (voir zone commentaire après les votes), nous ne vous proposerons donc pas de bennes. Si des demandes arrivent en revanche, nous pourrions vous proposer un vote électronique.

2.6 Panneau entrée

L'idée initiale partait d'une bonne intention, mais n'était pas réalisable. Par contre on avait entendu parler de mettre des panneaux indicateurs aux niveaux des intersections, pour indiquer les numéros. Nous trouvons cette idée intéressante. Est-ce qu'elle pourrait être rediscutée ?

Là encore vous avez des capacités mnémoniques supérieures aux nôtres. Ce qui est dans le dernier CR d'AG.

en revanche il est demandé d'étudier la possibilité de mettre un panneau en haut de chaque ruelle

Ce qui n'a pas été fait et que nous allons donc réaliser cette année.

2.7 La caméra

Vos réactions ont été nombreuses et positives. Trop nombreuses pour toutes les retranscrire ici. La caméra a finalement été retrouvée.

3 Les votes :

Je suis le lot : ____

Je vote pour le Réel 2020 : (rayer la mention inutile)

- oui
- non

Je vote pour le Budget 2021 : (rayer la mention inutile)

- oui
- non

4 Commentaires

la parole est à vous.